

Département de la Savoie
Albertville 1 – Canton n° 3
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Lundi 25 Mai 2020 à 19h00 à la Salle des Fêtes

Nbre Conseillers : 15
Présents : 15
Votants : 15

Absents : Néant

Excusés : Néant

Secrétaire de séance :

Bernadette AMIEZ

Réunion organisée à la Salle des Fêtes et à huis clos, en raison du contexte sanitaire et des règles à respecter dans le cadre de l'état d'urgence.

↳ Installation du Conseil Municipal :

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Ginette FALCOZ-RIGOTTI, doyenne des membres du Conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Bernadette AMIEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

- **Election du Maire**

Monsieur Philippe BRANCHE propose sa candidature.

Après le vote, Monsieur Philippe BRANCHE est élu (15 voix pour)

Il est désigné en qualité de délégué communautaire.

- **Détermination du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

1. Nombre minimum : L'article L 2122-1 du CGCT précise qu'il y a, dans chaque Commune, un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal.

2. Nombre maximum. En application de l'article L 2122-2 du CGCT, le nombre d'adjoints au Maire est fixé par le Conseil Municipal et peut atteindre, au maximum, 30% de l'effectif légal du Conseil.

Il est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe à 3 le nombre d'adjoints à élire parmi ses membres (15 voix pour)

.../...

- **Election des adjoints**

Sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le premier adjoint proposé est Madame Marie-Christine DORIDANT

Après le vote, Madame Marie-Christine DORIDANT est élue (15 voix pour).

Le deuxième adjoint proposé est Monsieur Sébastien PIVIER.

Après le vote, Monsieur Sébastien PIVIER est élu (15 voix pour).

Le troisième adjoint proposé est Monsieur Gabriel MARQUES

Après le vote, Monsieur Gabriel MARQUES est élu (15 voix pour).

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

- **Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local**

1. « L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions, à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des concitoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions ».

↳ **Fonctionnement du Conseil Municipal**

- **Délégations consenties au Maire** : Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire, un certain nombre de compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier au Maire, pour la durée de son mandat, les délégations prévues par la réglementation.
- **Délégations de fonctions aux adjoints** : Monsieur le Maire expose, pour information, que l'article L. 2122-18 du CGCT lui permet de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints. Le champ de la délégation sera précisé et limité par l'arrêté du Maire.
- **Désignation d'un adjoint au Maire, chargé de représenter la Commune dans les actes administratifs** : Monsieur le Maire expose que les acquisitions immobilières poursuivies par la Commune, peuvent être réalisées en la forme administrative. Cette procédure permet d'économiser les frais d'un acte notarié lorsque l'acte de vente ne présente pas de difficultés particulières et pour laquelle la Commune doit être représentée par un adjoint. Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Marie-Christine DORIDANT pour représenter la Commune dans les actes passés en la forme administrative.

.../...

- Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint : Monsieur le Maire donne lecture des barèmes relatifs aux indemnités de fonction du Maire et des Adjoint. Il précise que les taux de ces indemnités ont été réévalués mais, que dans l'immédiat, il lui paraît raisonnable, pour des raisons financières, de conserver l'ancienne base. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités aux taux suivants : Maire : 31 % - Adjoint : 8.25 % de l'indice brut 1027.
- Commissions d'appel d'offres – Désignation des délégués : Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, la composition de la commission d'appel d'offres, comme suit :
 - Délégués titulaires : Philippe BRANCHE – Bernadette AMIEZ – Marie-Christine DORIDANT et Sébastien PIVIER.
 - Délégués suppléants : Evelyne PELLICANO – Gabriel MARQUES – Bernard PIVIER.
- Création et composition des commissions communales : Monsieur le Maire propose 7 commissions qui auront à travailler chacune dans leur domaine, celui-ci est président de plein droit de toutes les commissions :
 - Commission Travaux – Urbanisme – Voirie – Aménagement du Territoire :
Vice-Président : Sébastien PIVIER.
Membres : Denis BIBOLLET-RUCHE – Samuel DELTOUR - Marie-Christine DORIDANT – Gabriel MARQUES - Evelyne PELLICANO – Bernard PIVIER — Sylvie VIARD-CRETAT.
 - Commission Aide Sociale :
Membres élus : Bernadette AMIEZ – Ginette FALCOZ-RIGOTTI - Sébastien PIVIER — Régine VIBERT.
Membres nommés : Nicole DUNAND – Maryvonne GIGUET – Agnès NAULIN – Nadine POINTET – Valérie POINTET – Renée RUFFIER.
 - Commission Vie Associative – Culture – Jeunesse – Sport :
Vice-présidente : Marie-Christine DORIDANT.
Membres : Bernadette AMIEZ – Anais CURTILLAT – Ginette FALCOZ-RIGOTTI – Bernard PIVIER – Sylvie VIARD-CRETAT – Régine VIBERT.
 - Commission Finances – Ressources Humaines :
Vice-président : Gabriel MARQUES.
Membres : Denis BIBOLLET-RUCHE – Samuel DELTOUR – Marie-Christine DORIDANT – Evelyne PELLICANO – Sébastien PIVIER.
 - Commission Forêt – Montagne :
Vice-président : Bernard PIVIER.
Membres : Bernadette AMIEZ – Claude BAUDERLIQUE – Samuel DELTOUR – Emmanuel DI LUZIO.
 - Conseil d'Ecole :
Délégués titulaires : Samuel DELTOUR – Régine VIBERT ;
Délégués suppléants : Emmanuel DI LUZIO – Sylvie VIARD-CRETAT ;
 - Conseiller Défense : Ginette FALCOZ-RIGOTTI.
- Association des Communes Forestières – Désignation des délégués Forêt : Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité Bernard PIVIER (délégué titulaire) et Bernadette AMIEZ (délégué suppléant).
- Nomination des garants des coupes affouagères : Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, les 3 garants responsables : Bernard PIVIER – Bernadette AMIEZ – Emmanuel DI LUZIO.
- CNAS (Comité National d'Action Sociale) – Désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent : Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité Gabriel MARQUES (délégué élu) et Maud LOMBARD (délégué agent).
 .../...

↳ **Informations et questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du bon déroulement de la rentrée des enfants à l'école, qui a pu être effectuée dans les meilleures conditions le 11 Mai dernier, en bonne collaboration avec les différents interlocuteurs (corps enseignant et personnel).
- Monsieur le Maire rappelle qu'une autre distribution de masques à la population cevinoise sera effectuée, à concurrence de deux masques par personne (adultes et enfants à partir du collège)
- Monsieur le Maire informe d'une demande du prêtre et du Comité Paroissial de pouvoir disposer pour Juin, Juillet et Aout de l'église de Cevins pour les célébrations des messes de la Basse tarentaise (l'église correspondant aux besoins locaux dans le contexte de la crise sanitaire liée au Coronavirus).
- Monsieur le Maire souhaite clôturer la séance en exprimant sa satisfaction d'avoir pu réunir les nouveaux membres du Conseil Municipal et tient à renouveler ses remerciements aux Cevinois qui ont participé à l'élection de cette nouvelle équipe municipale, en dépit du contexte sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

CEVINS le 29 Mai 2020.



Le Maire,

Philippe BRANCHE